

5 conseils pour signaler vos préoccupations concernant la protection de la vie privée à une entreprise



Les entreprises sont tenues de traiter vos renseignements personnels de façon responsable.

Que faire si vous estimez que ces renseignements ne sont pas protégés adéquatement?
Commencez par prendre les mesures suivantes :



Agissez sans tarder.
Plus vous attendrez, plus le problème sera difficile à régler.



Fixez une échéance pour vous assurer que le processus soit mené à terme.



Faites preuve de clarté, de concision et de courtoisie.
Concentrez-vous sur la question précise que vous voulez aborder.



Adressez-vous à la bonne personne. L'agent ou l'agent(e) de la protection de la vie privée est souvent la personne responsable. Communiquez d'abord avec elle.



Consignez l'information fournie au cas où vous auriez besoin de preuves ultérieurement.



Commissariat
à la protection de
la vie privée du Canada

Pour en savoir plus sur le signalement d'une préoccupation concernant la protection de la vie privée, **visitez** priv.gc.ca/preoccupations-entreprise